

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1745

19 juillet 2013

SOMMAIRE

Alexus S.à r.l.	83722	Crédit Suisse (Luxembourg) S.A.	83717
AllianceBernstein China Investments	83727	Crédit Suisse (Luxembourg) S.A.	83721
Astellon Fund Sicav-SIF	83727	CS German Retail No. 1 S.à r.l.	83726
Auxiliaire des P.M.E.	83724	CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l.	83725
B2 Construction	83745	CS Nordic Retail No.1 S.A.	83720
B2 Construction	83714	CS Retail Park No.3 S.à r.l.	83721
Beyla Investments S.A.	83721	Cube Communications Infrastructure S.C.A.	83715
Binnopharm International S.à r.l.	83728	Cube Energy S.C.A.	83715
BKL S.à r.l.	83760	Cube Environment S.C.A.	83715
CAI Investments (No. 2) S.à r.l.	83717	Cube Transport S.C.A.	83716
Camarimmo S.A.	83718	Cucina (BC) Luxco	83717
Canova Sicav	83718	Cucina (BC) Luxco	83723
CCD - Corporate Contacts & Develop- ment S.A.	83716	Denteam	83752
CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR	83716	DONTAS LAW, inscrit au barreau de Lu- xembourg	83737
CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR	83718	Doria S.à r.l.	83726
CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR	83720	Dynamic Global Advisors S.à r.l.	83756
CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR	83721	ESP Europe S.à r.l.	83714
CETP II Co-Invest S.à r.l.	83718	Europe 27 S.A.	83715
CETP II Graze S.à r.l.	83719	European Media Capital S.A.	83728
CETP II Participations S.à r.l. SICAR	83725	Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A.	83727
CETP II Participations S.à r.l. SICAR	83719	Favorit Group S.A.	83746
CG Group S.A.	83719	FinnAust Mining S.à r.l.	83750
CG Group S.A.	83720	FirsTech	83753
CG Group S.A.	83719	Luxcan S.à r.l.	83722
Cirrus Group S.A.	83732	Maxberry Investholding S.à r.l.	83722
Clairinvest	83714	Ormaa Invest S.A.	83723
Codisco Investments Sàrl	83714	Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l.	83716
Cofinatrans S.A.	83723	Varama Investment S.A.	83724
Colombo S.à r.l.	83717	Vita Investments S.A.	83725
Commerspace S.A.	83720	World Soccer Star S.A.	83726
Compagnie Financière de Métallurgie CO- FIMETAL S.A., SPF	83715		
Courreges Luxembourg	83760		
CPO Services S.à r.l.	83734		

Clairinvest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 157.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Clairinvest

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013072493/11.

(130089584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Codisco Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Codisco Investments Sàrl

Pedro Martin Molina Reyes

Gérant

Référence de publication: 2013072495/13.

(130089805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

B2 Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 juin 2013.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2013072487/13.

(130089345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ESP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.954.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 27 mars 2013

Les actionnaires ont décidé:

- d'approuver le rapport de l'auditeur à la liquidation et les comptes de liquidation;
- de prononcer la clôture de la liquidation et ont constaté que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 27 mars 2013;
- décident que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée minimum de cinq ans au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013072645/17.

(130090371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Compagnie Financière de Métallurgie COFIMETAL S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 16.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013072497/11.

(130090033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Cube Communications Infrastructure S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cube Communications Infrastructure SCA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013072501/11.

(130089684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Cube Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cube Energy SCA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013072502/11.

(130089703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Cube Environment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cube Environment SCA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013072503/11.

(130089853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Europe 27 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 162.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013072650/10.

(130089842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Cube Transport S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cube Transport SCA
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013072504/11.

(130089662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CCD - Corporate Contacts & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 82.765.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2013072519/11.

(130089865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.414.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 31 mai 2013:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 31 mai 2013 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR
Un mandataire

Référence de publication: 2013072521/15.

(130089507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 163.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juin 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013073103/17.

(130090086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Colombo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 960.150,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.725.

EXTRAIT

L'associé Prelios S.P.A. de la Société a transféré en date du 1^{er} avril 2013 son siège social au 27, Viale Piero e Alberto, 20126 Milan.

Luxembourg, le 15 Mai 2013.

Stefan Koch.

Référence de publication: 2013072496/12.

(130089324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Cucina (BC) Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.726.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 avril 2013, les actionnaires ont pris la résolution suivante:
- Renouveler le mandat de réviseur d'entreprises à PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072506/13.

(130090062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CAI Investments (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.619.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013072509/13.

(130089638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 11.756.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Charles-Henri Funck, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 janvier 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 30 du 15 février 1974.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013072550/16.

(130089734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Camarimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 juin 2013.

Pour la société
Me Martine DECKER
Notaire

Référence de publication: 2013072512/13.

(130089296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.414.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR
Un mandataire

Référence de publication: 2013072522/13.

(130089508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Canova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CANOVA SICAV
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013072513/14.

(130089814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CETP II Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.888.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu à Luxembourg le 28 mai 2013:

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 28 mai 2013 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

CETP II Co-Invest S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013072526/14.

(130089502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CETP II Graze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 172.809.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013072527/13.

(130089634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.698.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

CETP II Participations S.à r.l. SICAR
Un mandataire

Référence de publication: 2013072528/13.

(130089503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CG Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 149.995.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2013072530/13.

(130090050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CG Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 149.995.

*Dépôt rectificatif
(dépôt initial n° L120017710)*

La version corrigée des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2013072532/15.

(130090052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.839.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 31 mai 2013:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 31 mai 2013 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2013072523/15.

(130089505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CG Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 149.995.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013072531/13.

(130090051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Commerspace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.387.

—
Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 25 avril 2013 que Monsieur Giacomo Sozzi, né le 23 Novembre 1968 à Piacenta (Italie) et demeurant 19/5 Soi Prapinit, Sathorn Soi, 3 Tungmahamek yannaw, 10120 Bangkok, Thaïlande a été nommé en tant que administrateur de classe A avec effet au 16 octobre 2012 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072537/13.

(130089843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CS Nordic Retail No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.983.

—
Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur Michael Chidiac, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072562/13.

(130089456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Beyla Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 144.480.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEYLA INVESTMENTS S.A.
Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013072473/12.

(130089442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.839.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR
Un mandataire

Référence de publication: 2013072524/13.

(130089506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CS Retail Park No.3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 124.895.

Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, CS German Retail S.à r.l., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro RCS B 124848, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072564/14.

(130089396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 11.756.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 22 avril 2013

En date du 22 avril 2013, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2013072549/15.

(130089733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Alexus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 151.048.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013072430/14.

(130090157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Luxcan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 156.359.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 29 mai 2013

L'associé unique de la Société a pris acte le 29 mai 2013 de la démission de Bernard H. Hoftijzer de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} juin 2013.

L'associé unique de la Société a pris acte le 29 mai 2013 de la nomination, en remplacement de Bernard H. Hoftijzer, de Petra J.S. Dunselman effective à compter du 1^{er} juin 2013, comme gérante de la Société, pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société sera désormais constitué des gérants suivants, tous élus pour une durée indéterminée:

- Pierre Laloyaux, gérant, né le 29 mai 1962 à Bruxelles, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 2 rue des Dahlias L-1411 Luxembourg.

- Petra J.S. Dunselman, gérante, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, Les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxcan S.ar.l.
Signature
UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2013072373/22.

(130089182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

Maxberry Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.363.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 28 mai 2013 à 16h30

le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1^{er} juin 2013.

L'adresse du gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAXBERRY INVESTHOLDING Sarl
J H VAN LEUVENHEIM
Gérant unique

Référence de publication: 2013072899/18.

(130089730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Ormaa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 164.001.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 juin 2013 au siège social que:

«Première décision

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandant de Madame Philippine RICOTTA WALAS en tant qu'administrateur de la Société.

Deuxième décision

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, en remplaçant le mandat de Madame Philippine RICOTTA WALAS, Monsieur Hubert HADJ en tant qu'administrateur de la Société, né le 12 novembre 1962 à Chalon-sur-Saône, France, demeurant au 31, rue de l'Hôpital, F57680, Novéant-sur-Moselle, France jusqu'à l'assemblée générale le quel se tiendra en 2016.

Troisième décision

L'Assemblée prend connaissance par lettre daté du 3 juin 2013 du changement d'adresse de Monsieur Jean-Sébastien MINETTI, administrateur de la Société, demeurant désormais au 16, rue Johannes Gutenberg, L-1649 Luxembourg et décide de procéder au changement de cela auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013072123/23.

(130089157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

Cucina (BC) Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.134,98.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 130.726.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des associés de la société prises en date du 30 avril 2013

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 avril 2013, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Accepter la démission de Monsieur Jeffrey Scherer de son mandat de gérant avec effet au 16 avril 2013.

- Nommer Monsieur Michel Plantevin, né le 21 octobre 1956 à Marseille, France, ayant comme adresse professionnelle: Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Royaume Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 16 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Ailbhe Jennings, gérante

- Madame Ruth Springham, gérante

- Monsieur Michel Plantevin, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072505/20.

(130090062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Cofinatrans S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 58.140.

Le 3 juin 2013, la société Administration Technique et Travaux Comptables S.A., en abrégé ATTC S.A., RCS numéro B16441, a décidé de dénoncer le siège social avec effet immédiat, de la société COFINATRANS S.A., RCS numéro B 58140 établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard du Prince Henri.

ATTC S.A.

Jean Bernard Zeimet

Référence de publication: 2013072536/11.

(130089837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Varama Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 73.091.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 31 mai 2013 que:

- Monsieur François WINANDY ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat en qualité d'Administrateur de la société, l'Assemblée Générale décide d'élire, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- FIN-CONTRÔLE S.A., sise 12, rue Guillaume Kroll Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Est élu Président du Conseil d'Administration pour la même période:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013072284/26.

(130088548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

Auxiliaire des P.M.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 30.718.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2013

Quatrième résolution

Sont nommés pour une période de trois ans:

- Monsieur Théo HOLLERICH, demeurant 3, am Bounert L-6975 RAMELDANGE en qualité de Président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Nico NOTHUMB, demeurant 16, rue de Peppange L-3378 LIVANGE en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Patrick DAHM, demeurant 61, rue de la Syre L-5377 UEBERSYREN en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Cinquième résolution

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un exercice:

- Monsieur Paul LAPLUME, ayant son siège social 42, rue des Cerises L-6113 JUNGLINSTER.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

Pour le conseil d'administration

Auxiliaire des P.M.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013072453/28.

(130089800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Vita Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.891.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société du 14 mai 2013

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société, avec effet à compter de ce jour, de son adresse actuelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Troisième résolution

Monsieur le Président donne lecture des lettres de démission de deux administrateurs en fonction, à savoir Messieurs Thierry FLEMING et Claude SCHMITZ. L'Assemblée prend acte des démissions des administrateurs susmentionnés à compter de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme, avec effet immédiat, pour la durée restant à courir des mandats des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Xavier DE CILLIA, né le 11 avril 1978 à Nice, France, avec adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur David DION, né le 03 mars 1982 à Virton Saint-Mard, Belgique, avec adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

VITA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013072290/25.

(130089116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 127.187.

Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, CS German Retail S.à r.l., , immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro RCS B 124848, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072559/14.

(130089395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.698.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 31 mai 2013:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 31 mai 2013 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

CETP II Participations S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2013072529/15.

(130089504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CS German Retail No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 128.614.

Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro RCS B 124536, agissant en son nom propre mais pour le compte de Cordea Savills German Retail Fund, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072556/15.

(130089392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

World Soccer Star S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 165.036.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 21 mars 2013.

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée a décidé de modifier l'adresse de la société du 4 route de Luxembourg L-4830 RODANGE vers le n°59 route de Luxembourg à L-4761 PETANGE.

L'adresse de la société est fixée à L-4761 PETANGE, 59 Route de Luxembourg.

Administrateur délégué:

Monsieur Emmanuel De Kerchove D'Exaerde
Demeurant à B-1000 Bruxelles, 25 rue de Spa

Administrateurs:

Monsieur Emmanuel De Kerchove D'Exaerde
Demeurant à B-1000 Bruxelles, 25 rue de Spa
Monsieur Ngembang MANDEFU, Agent sportif
Demeurant à F-57120 Rombas, 12 rue des Griottiers
Monsieur Rachid HEDNA, Agent Sportif
Demeurant à F-76500 ELBEUF, 14, rue Dautresme

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion International S.à R.L.
L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Pétange, le 21 mars 2013.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2013072299/27.

(130089019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

Doria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 992.850,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.723.

EXTRAIT

L'associé Prelios S.P.A. de la Société a transféré en date du 1^{er} avril 2013 son siège social au 27, Viale Piero e Alberto, 20126 Milan.

Luxembourg, le 15 Mai 2013.

Stefan Koch.

Référence de publication: 2013072577/12.

(130089323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

AllianceBernstein China Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.412.

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 30 mai 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection du conseil d'administration de la Société. Désormais le conseil d'administration de la Société est composé comme suit, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014:

* M. Yves Prussen

* M. Silvio Cruz

* M. Louis Thomas Mangan

* M. Bertrand Reimmel

Ernst & Young a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour AllianceBernstein China Investments

Signature

Référence de publication: 2013072434/22.

(130089441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Astellon Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.683.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Astellon Fund SICAV SIF (la «Société») tenue le 18 mars 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Yakir Gabay prenant effet à partir du 21 décembre 2012.

2. L'Assemblée a réélu Madame Dr Renate Krümmer (demeurant professionnellement en Allemagne), Monsieur Dr Stephan Goetz (demeurant professionnellement en Allemagne), Monsieur Lawrence Kessler (demeurant professionnellement aux Etats Unis d'Amérique), Monsieur Bernd Ondruch (demeurant professionnellement au Royaume-Uni) et Monsieur Garry Pieters (demeurant professionnellement au Luxembourg) dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

3. Ernst & Young S.A. a été réélu dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le compte de ASTELLON FUND SICAV-SIF

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013072449/22.

(130090055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 61.200.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013072653/10.

(130089811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

European Media Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 152.666.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 mai 2013

L'associé unique de la Société a pris acte le 30 mai 2013 de la démission de Bernard H. Hoftijzer de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juin 2013.

L'associé unique de la Société a pris acte le 30 mai 2013 de la nomination, en remplacement de Bernard H. Hoftijzer, de Preeti Kotwani Khitri effective à compter du 1^{er} juin 2013, comme administrateur de la Société, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2014.

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration de la Société sera désormais constitué des administrateurs suivantes, toutes élues jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'année 2014:

- Zamyra H. Cammans, administrateur, née le 11 février 1969 à Utrecht, Les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

- Petra J.S. Dunselman, administrateur, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, Les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; et

- Preeti Kotwani Khitri, administrateur, née le 06 mars 1979 à Ujjain, Inde, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Media Capital S.A.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2013072367/25.

(130089169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

Binnopharm International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 177.650.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of May.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

BINNOPHARM Zao, having its registered office at 3/1, 4-th Zapadny proezd, Zelenograd, Moscow, 124460, Russia duly represented by Mr Maximilian Bolzer, residing Nezhinskaya Street 1, B2, Appt 56, 121 352 Moscow, Russia, by virtue of a proxy, which, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "BINNOPHARM INTERNATIONAL S.à r.l.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the registration of patents and trademarks to be used in international markets; the registration, the promotion and the distribution of medical and pharmaceutical licences; the search for partners among European and other companies to enter into distribution agreements to sell products in Russia and CIS countries.

Furthermore the Company may undertake all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, patents and licences of whatever origin, participate in the creation, the development

and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities, patents and licences, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities, patents and licences.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 100,000.-(one hundred thousand Euro) divided into 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a nonmember.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2013.

Subscription and payment

The 100 (one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole member, BINNOPHARM Zao, prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 2,500.-.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Mr Maximilian Bolzer, residing at Nezhinskaya Street 1, B2, Appt 56, 121 352 Moscow, Russia,

The manager is elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierundzwanzigsten Mai.

Vor uns Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

BINNOPHARM Zao, mit Sitz in 3/1, 4-th Zapadny proezd, Zelenograd, Moskau, 124460, Russland

hier vertreten durch Herrn Maximilian Bolzer, wohnhaft Nezhinskaya Street 1, B2, Appt 56, 121 352 Moskau, Russland, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt wird.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BINNOPHARM INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Registrierung von Patenten und Warenzeichen zur Vermarktung auf internationalen Märkten; die Registrierung, die Förderung und der Vertrieb von medizinischen und pharmazeutischen Lizenzen; das Ausfinden von Partnern unter europäischen und anderen Gesellschaften zwecks Eingehung von Vertriebsverträgen zwecks Verkauf von Produkten in Russland und in den CIS Ländern.

Ferner kann die Gesellschaft alle Operationen durchführen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren, Patenten und Lizenzen zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren, Patenten und Lizenzen durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere, Patente und Lizenzen auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Gesellschafter, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 1.000 (eintausend Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten durch ihre Einzelunterschrift zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die 100 (einhundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter BUNNOPHARM Zao, vorgeannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 100.000.- (einhunderttausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 2.500.-.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgeannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführern wird ernannt:

Herr Maximilian Bolzer, wohnhaft Nezhinskaya Street 1, B2, Appt 56, 121 352 Moskau, Russland,

Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. BOLZER und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2013. Relation: LAC/2013/24129. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 4. Juni 2013.

Référence de publication: 2013072474/222.

(130088986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Cirrus Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.753.

In the year two thousand and thirteen, on the 3th of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing at Esch sur Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CIRRUS GROUP S.A." a société anonyme having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B

146753, incorporated on June 25st, 2009 before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1335 of July 10th, 2009 (hereafter "the Company").

The General Meeting was presided by Mrs Sylvie TALMAS, Private employee, with professional address at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The chairman appointed as secretary Mr Anouar BELLI, Private employee, with professional address at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Sandra SCHWEIZER, Private employee, with professional address at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of a Liquidator;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr Johannes Wilhelmus Martinus VAN DER POEL, residing 34, Chemin du Courtillet, CH-1275 Chésereux (Suisse) (the Liquidator").

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme «CIRRUS GROUP S.A.» ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 146753, constituée le 25 juin 2009 pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1335 du 10 juillet 2009 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente a désigné comme secrétaire Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'Assemblée Générale a choisis comme scrutateur Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Johannes Wilhelmus Martinus VAN DER POEL, demeurant 34, Chemin du Courtillet, CH-1275 Chésereux (Suisse) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signé: TALMAS, BELLI, SCHWEIZER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/06/2013. Relation: EAC/2013/7097. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 juin 2013.

Référence de publication: 2013072534/101.

(130090167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CPO Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 177.657.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Mme Catherine POURRE, dirigeante de société, née le 02 février 1957 à Boulogne-sur-Mer (Fr), demeurant à F-92380 Garches, 9 rue des Cliquets

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "CPO Services S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut également:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à sept millions vingt-trois mille trois cents euros (7'023'300,- EUR), représenté par soixante-dix mille deux cent trente-trois (70'233) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, la comparante Mme Catherine POURRE, préqualifiée, a souscrit à toutes les parts sociales émises

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement, partiellement par:

- apport en numéraire de sorte que la somme de quatorze mille neuf cent treize euros (14'913,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- apport en nature de 39.153 (trente-neuf mille cent cinquante-trois) actions, que le souscripteur détient dans la société Unibail-Rodamco, SE au capital de 474.987.225.00 Euros, dont le siège social se trouve 7, place du Chancelier Adenauer à 75016 Paris - France -, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 682 024 096, pour un montant de 7.008.387,- EUR (sept millions huit mille trois cent quatre-vingt-sept euros).

Déclaration

La valeur des apports de Parts Sociales à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par la gérance de la société apportée, ici valablement représenté par Mme Catherine POURRE, préqualifiée, qui atteste que:

1. Les souscripteurs sont les propriétaires de toutes les parts sociales apportées;

2. toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. les souscripteurs sont les seuls titulaires des Parts Sociales et ont le pouvoir de disposer des Parts Sociales;
4. aucune des Parts Sociales n'est grevée par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur les Parts Sociales, et aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers serait en droit d'exiger que les Parts Sociales lui soient transférées;
6. Conformément au droit applicable et aux Statuts, les Parts Sociales sont librement cessibles; et
7. toutes les formalités requises au Luxembourg consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant cet apport en nature.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 3.900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Mme Catherine POURRE, dirigeante de société, née le 02 février 1957 à Boulogne-sur-Mer (Fr), demeurant à F-92380 Garches, 9 rue des Cliquets,
 - Mme Catherine ZOLLER, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B;
 - Mr Jean-Yves de LOUVIGNY, administrateur de sociétés, né à Vernon (France), le 25 décembre 1967, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B.
- 3.- La société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.
- 4.- La gérance de la société émet 10.024 (dix mille et vingt-quatre) obligations convertibles en capital pour un montant total d'un million deux mille quatre cents euros (1'002'400.- EUR) en échange de 5.600 (cinq mille six cents) actions la société Unibail-Rodamco, SE au capital de 474.987.225.00 Euros, dont le siège social se trouve 7, place du Chancelier Adenauer à 75016 Paris - France -, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 682 024 096, tel que détaillé dans le traité d'apport qui sera signé en date de ce jour.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Catherine POURRE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mai 2013. Relation GRE/2013/1873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013072544/155.

(130089454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

DONTAS LAW, inscrit au barreau de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.648.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Nikolaos DONTAS, attorney registered in list IV of the 'Ordre des Avocats' of the Luxembourg Bar Association, with professional address at 84, Route d' Arlon, L-1150 Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name " DON-TAS LAW, inscrit au barreau de Luxembourg" (hereafter: the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the Law dated August 10th, 1991, on the Legal Profession ("profession d'avocat") and the Law 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter: the Laws), as well as by the present articles of association (hereafter: the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg-incorporated company.

3. Object.

3.1 The purpose of the company is the exercise of the attorney profession, including the provision of advisory/consultation and litigation services.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The shares of the Company can only be subscribed and held by persons or companies, exercising the Legal Profession in the Grand-Duchy of Luxembourg, as described in article 34-3 (3) of the Law of August 10th, 1991 on Legal Profession, as amended.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 See french translation

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers, who need to be physical persons or companies exercising the Legal Profession, as required by article 34-3 (5) of the Law or August 10th, 1991, on Legal Profession as amended,

appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders fixing the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon the call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty first of December of the following year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders but, who need to be physical persons or companies, exercising the Legal Profession, as required by article 34-3 (5) of the law of August 10th, 1991, on Legal Profession as amended, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Nikolaos DONTAS, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Maître Nikolaos DONTAS, attorney registered in list IV of the 'Ordre des Avocats' of the Luxembourg Bar Association, with professional address at 84, Route d' Arlon, L-1150 Luxembourg.,

2. The registered office of the Company is set at L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arton

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Maitre Nikolaos DONTAS, Avocat inscrit sur la liste IV Ordre des Avocats résident professionnellement à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arton.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination DONTAS LAW, inscrit au barreau de Luxembourg (ci-après: la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1991 sur la profession de l'avocat et la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telles que modifiées (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après: les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La société a pour seul objet l'exercice de la profession d'avocat, y comprise la provision des services de conseil et de contentieux.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Les parts sociales de la société ne peuvent être souscrites et détenues par les personnes physiques ou morales exerçant la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg, tel que prévu par l'article 34-3 (3) de loi du 10 août 1991 sur la profession de l'avocat telle que modifiée.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Transfert de parts

6.3.1. A.- Transferts de parts entre vifs.

Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique, comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres, à condition que l'associé remplit les conditions requises pour devenir associé dans la Société.

Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales à des tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

6.3.2. B.- Transfert pour cause de mort

Le décès de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, le décès de l'un d'eux, ne met pas fin à la société.

Toutefois si les héritiers ou ayant-droits ne remplissent pas la qualité d'avocat, la société doit être mise en liquidation volontaire.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, qui remplissent la qualité requise pour devenir associé dans la Société.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée à la société par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste. Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acheter les parts sociales proposées à la vente, ils ont le droit de nommer une tierce personne qui serait autorisée à les acheter aux conditions applicables à la vente aux co-associés.

6.3.3. C.- Transfert pour cause de perte de qualité d'avocat.

En cas de perte de sa qualité d'avocat, ce dernier s'oblige à céder ses parts sociales aux autres associés restants au pro rata de leur participation.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acheter les parts sociales proposées à la vente, ils ont le droit de nommer une tierce personne qui serait autorisée à les acheter aux conditions applicables à la vente aux co-associés.

6.3.4. D.- Constat des cessions de parts.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui doivent obligatoirement des personnes physiques ou morales exerçant la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg, tel que prévu par l'article 34-3 (3) de loi du 10 août 1991 sur la profession de l'avocat telle que modifiée, qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3. L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3. Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1. Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2. Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

16. Dissolution et liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui doivent obligatoirement des personnes physiques ou morales exerçant la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg, tel que prévu par l'article 34-3 (3) de loi du 10 août 1991 sur la profession de l'avocat telle que modifiée, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Disposition générale.

17.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Nikolaos DONTAS, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Maitre Nikolaos DONTAS, Avocat inscrit sur la liste IV Ordre des Avocats résident professionnellement à L-1150 Luxembourg, 84 route d'Arlon.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1150 Luxembourg, 84 route d'Arlon.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nikolaos DONTAS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2013. Relation GRE/2013/2202. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013072600/420.

(130089297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

B2 Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.910.

L'an deux mil treize, le quatorze mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «B2 Construction», établie et ayant son siège social à L-2446 Howald, 42, Ceinture des Rosiers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 132.910,

originellement constituée sous la dénomination «Colisa Finance S.A.» suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2681 du 22 novembre 2007,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2010, publié audit Mémorial C, numéro 725 du 7 avril 2010 portant notamment adoption de la dénomination sociale «PREMIER LEASE S.A.»,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 2012, publié audit Mémorial C, numéro 1258 du 21 mai 2012 portant notamment adoption de la dénomination sociale B2 Construction».

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Johan GENTIL, employé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch, qui assume également la fonction de scrutateur.

L'assemblée choisit comme secrétaire, Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à Hesperange,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- Transfert du siège social de la Société de L-2446 Howald, 42, Ceinture des Rosiers, à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch, et en conséquence, modification afférente de l'article 1 alinéa 2 des statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}. (Alinéa 2).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy, à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch et de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gentil, Sinnes, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22765.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013072486/55.

(130089344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Favorit Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 177.646.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le treize mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Raymond HEINEN, indépendant, né à

Auderghem/Bruxelles (Belgique), le 19 octobre 1951, demeurant à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront actionnaires par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par une société anonyme sous la dénomination de «FAVORIT GROUP S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Frisange.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine mobilier et immobilier propre.
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblée générale

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, Monsieur Raymond HEINEN, préqualifié, déclare souscrire toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social. Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 €) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société et mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.160.- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est nommé administrateur unique: Monsieur Raymond HEINEN, indépendant, né à Auderghem/Bruxelles (Belgique), le 19 octobre 1951, demeurant à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny, lequel dispose du pouvoir de signature exclusif pour engager valablement la société en toutes circonstances.
- 3.- Est nommée commissaire aux comptes: la FIDUCIAIRE FERNAND SASSEL & Cie S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 34.239.
4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.
- 5.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: Heinen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22759. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013072669/189.

(130089279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

FinnAust Mining S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.801.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

The company FinnAust Mining Pic, a company organized under the laws of the United Kingdom, with registered office at 4th Floor, 15 Basinghall Street, London EC2V 5BR, United Kingdom, duly registered under number 7245568, duly represented by Ms Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The presaid FinnAust Mining Pic is the sole member (the "Sole Member") of the private limited liability company "société à responsabilité limitée" FinnAust Mining S.à r.l. with registered office at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 153801, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on 2 June 2010, published in the Mémorial C number 1576 on 3 August 2010, as amended for the last time by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on 18 March 2013, in process of publication in the Mémorial C (the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as Sole Member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100) so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand three hundred Euros (EUR 31,300) to an amount of thirty-one thousand four hundred Euros (EUR 31,400) represented by three hundred and fourteen (314) corporate units, with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, in consideration for a contribution in cash amounting to one hundred Euros (EUR 100) together with a share premium amounting to two hundred and sixty-nine thousand nine hundred Euros (EUR 269,900).

Subscription and payment

Further Ms Ekaterina DUBLET, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member, by virtue of a power of attorney granted under private seal,

declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member for one (1) newly issued corporate unit, with a par value of one hundred Euros (EUR 100) in consideration for a contribution in cash amounting to one hundred Euros (EUR 100) together with a share premium amounting to two hundred and sixty-nine thousand nine hundred Euros (EUR 269,900).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by way of a bank certificate issued by BIL Banque Internationale a Luxembourg S.A., and the undersigned notary formally acknowledged the availability of the aggregate amount of two hundred and seventy thousand Euros (EUR 270,000) to the Company.

Second resolution

The Sole Member resolved to subsequently amend Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed corporate capital is set at thirty-one thousand four hundred Euros (EUR 31,400) represented by three hundred and fourteen (314) corporate units, with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each."

Third resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company, with single signatory power, and/or to any lawyer of the law firm Wildgen in Luxembourg, to carry out any action in relation to or necessary to implement or incidental to the above taken resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English stated herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, acting as here above stated, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société FinnAust Mining Plc, une société régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 4th Floor, 15 Basinghall Street, London EC2V 5BR, Royaume-Uni, dûment enregistrée sous le numéro 7245568,

dûment représentée par Mme Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

Ladite FinnAust Mining Plc est l'associé unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée FinnAust Mining S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153801, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1576 du 3 août 2010, et modifié pour la dernière fois le 18 mars 2013 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C (la "Société").

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d' Associé Unique de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent Euros (EUR 100) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille trois cents Euros (EUR 31.300) au montant de trente et un mille quatre cents Euros (EUR 31.400) représenté par trois cent quatorze (314) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société, en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de cent Euros (EUR 100) avec une prime d'émission d'un montant de deux cent soixante-neuf mille neuf cents Euros (EUR 269.900).

Souscription et libération

Ensuite Mme Ekaterina DUBLET, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment désigné par l'Associé Unique en vertu d'une procuration accordée sous seing privé,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique une (1) part sociale nouvellement émise, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de cent Euros (EUR 100) avec une prime d'émission d'un montant de deux cent soixante-neuf mille neuf cents Euros (EUR 269.900).

Preuve du paiement en numéraire mentionné ci-dessus a été donnée au notaire instrumentant par un certificat bancaire émis par la banque BIL Banque Internationale à Luxembourg S.A., et le notaire instrumentant a reconnu officiellement la disponibilité au profit de la Société d'un montant total de deux cent soixante-dix mille Euros (EUR 270.000).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé en conséquence de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société qui devra dorénavant être lu comme il suit:

"Le capital souscrit est fixé à trente et un mille quatre cents Euros (EUR 31.400) représenté par trois cent quatorze (314) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature unique, et/ou tout avocat de l'étude Wildgen à Luxembourg, à accomplir toute action en relation ou nécessaire à l'exécution ou accessoire aux résolutions prises ci-dessus.

Dépenses

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille neuf cents Euros (EUR 1.900,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais suivi de la traduction française. Sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergence entre la version anglaise et française du texte, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été établi à Junglinster en date indiquée en tête des présentes.

Après lecture au mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, il signa, avec nous, le notaire, le présent acte original. Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2013. Relation GRE/2013/1892. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013072661/116.

(130089349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Denteam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 3, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.804.

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Den einunddreißigsten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher, 31. Mai 2013.

Sind erschienen:

1) Herr Andreas WAGENFELDT, Zahntechnikermeister, geboren in Luxemburg, am 6. Mai 1967, wohnhaft in D-66706 Perl-Besch, Brunnenstraße 8a.

2) Frau Cornelia WAGENFELDT, geborene SCHREINER, geboren in Trier (D), am 18. Mai 1967, wohnhaft in D-66706 Perl-Besch, Brunnenstraße 8a.

3) Herr Erik BRACKER, Zahntechniker, geboren in Trier (D), am 18. April 1967, und dessen Ehegattin Frau Beate HENKER, geboren in Meissen (D), am 05. November 1972, beisammen wohnhaft in D-54306 Kordel, 7, Uhland.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten Andreas WAGENFELDT und Erik BRACKER sind die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Denteam S.à r.l.“, mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 3, route de Treves, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 130.804, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch die in Luxemburg amtierende Notarin Martine Schaeffer, am 13. August 2007, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 2108 vom 26. September 2007.

Der Komparent Andreas WAGENFELDT erklärt Eigentümer von fünfundsiebzig (75) Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft „Denteam S.à r.l.“ zu sein.

Der Komparent Erik BRACKER erklärt Eigentümer von fünfundzwanzig (25) Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft „Denteam S.à r.l.“ zu sein.

Die Gesellschafter ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden.

Erster Beschluss

Herr Erik BRACKER und dessen Ehegattin, Frau Beate HENKER, beide vorbenannt, treten durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr an die hier anwesende, dies annehmende, Frau Cornelia WAGENFELDT, vorgenannt, ihre fünfundzwanzig (25) Gesellschaftsanteile, zu je einhundertfünfzig Euro (150.- EUR) ab an der vorgenannten Gesellschaft "Denteam S.à r.l.", eingetragen auf den Namen von Herrn Erik BRACKER, zum Preis von dreitausend siebenhundert fünfzig Euro (3.750.- EUR), welchen Betrag die Zedenten bekennen vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von der Zessionarin erhalten zu haben, weshalb die Zedenten der Zessionarin hiermit Quittung und Titel bewilligen.

Frau Cornelia WAGENFELDT wird Eigentümerin der ihr abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tage.

Frau Cornelia WAGENFELDT, vorbenannt, erklärt die vorstehende Anteilsabtretung in persönlichem Namen gutzuheißen und anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt Artikel vier der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 4.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzehntausend Euro (15.000.- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfzig Euro (150.- EUR), welche wie folgt gezeichnet sind:

1. Herr Andreas WAGENFELDT, vorbenannt,	75
2. Frau Cornelia WAGENFELDT, vorbenannt,	25
TOTAL:	100"

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung erklärt den Rücktritt von Herrn Erik BRACKER, wohnhaft in D-54306 Kordel, Uhland 7, von seinem Amt als administrativer Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Denteam S.à r.l.“ ab heute anzunehmen und gewährt ihm Entlastung.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung erklärt den Rücktritt von Herrn Wilhelm Matthias BAUMGART, wohnhaft in D-54329 Konz, Schillerstraße 14, von seinem Amt als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Denteam S.à r.l.“ ab heute anzunehmen und gewährt ihm Entlastung.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung ernennt für unbestimmte Zeit zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Denteam S.à r.l.“ Herrn Andreas WAGENFELDT, Zahntechniker, geboren in Luxemburg, am 6. Mai 1967, wohnhaft in D-66706 Perl-Besch, Brunnenstraße 8a.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Sechster Beschluss

Gemäß Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, beziehungsweise gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, wird sodann die obige Anteilsübertragung im Namen der Gesellschaft „Denteam S.à r.l.“ ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch den alleinigen Geschäftsführer Herrn Andreas WAGENFELDT, wohnhaft in D-66706 Perl-Besch, Brunnenstraße 8a.

Der Geschäftsführer erklärt des Weiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung durch Gerichtsvollzieher der Gesellschaft zustellen zu lassen.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. WAGENFELDT, C. WAGENFELDT, E. BRACKER, B. HENKER, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juin 2013. Relation: GRE/2013/2254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 5. Juni 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013072573/76.

(130090087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

FirsTech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 177.670.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société «SHAREX» Sàrl, ayant son siège social au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166882 et représentée par son gérant unique Monsieur Etienne CEULEMANS,

Ici représenté par Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, employée, demeurant à Audun-le-Tiche, en vertu d'une procuration donnée le 25 avril 2013, à Capellen,

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisées avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «FirsTech».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

SHAREX Sàrl	100
Total des parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le ou les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée,

La société «DIREX» Sàrl, ayant son siège social au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166881.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOULKAIBET; HOLTZ

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2013. Relation EAC/2013/5679.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société à des fins d'ordre administratif.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013072663/123.

(130090053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Dynamic Global Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 7A, rue Chaussée.

R.C.S. Luxembourg B 139.328.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of the month of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

1. M. Angel LARRAURI ZUBIETA, financial advisor, born in Bilbao (Spain) on April 10th, 1953, residing at 48901 Barakaldo (Vizcaya), Spain, Herriko Plaza, 9, owner of two hundred and fifty (250) shares;

2. M. Juan Carlos DEL RIO ALVAREZ, financial advisor, born in Madrid (Spain) on September 19th, 1961, residing at L-6930 Mensdorf, 7A, Rue Chaussée owner of five hundred (500) shares;

3. "Análisis de Procesos Financieros Procesando SL", a company incorporated and governed by the laws of Spain, having its registered office at 48901 Barakaldo (Vizcaya), Spain, Herriko Plaza, 9, registered with the Registro Mercantil de Vizcaya (Spain) under the number B95513131, owner of one hundred twenty five (125) share, represented by its manager M. Angel LARRAURI ZUBIETA, prenamed;

4. Mr Alejandro RODRIGUEZ MARTINEZ, financial advisor, born in Barakaldo (Spain) on June 4th, 1987, residing at L-6930 Mensdorf, 7A, Rue Chaussée, acting on its own behalf and as proxyholder of:

5. M. Daniel ALDASORO OLABEGOYA, financial advisor, born in Getxo (Spain) on January 30th, 1975, residing at 48901 Barakaldo (Vizcaya), Spain, Herriko Plaza, 9, owner of three hundred seventy five (375) shares, by virtue of proxy given under private seal on May 13th, 2013 in Barakaldo;

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party sub. 1, 2, 4 and 5, acting as aforesaid, are the only and sole shareholders of "Dynamic Global Advisors S.à r.l.", with registered office at 9, rue Basse L-4963 Clemency, incorporated following a deed of Maitre Alex WEBER, notary residing in Bascharage (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 30th, 2008, published in the Memorial C number 1640 of July 3rd, 2008 (the "Company"),

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.328.

The appearing party, acting as aforesaid, request the undersigned notary to document the following resolutions:

Agenda:

1. Transfer the registered office at 7A, Rue Chaussée L-6930 Mensdorf and amendment subsequently the first paragraph of article 5 of Articles of Incorporation of the Company.

2. Increase the share capital by an amount of thirty seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) in order to bring its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, up to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) by creating and issuing of three thousand seven hundred and fifty (3,750) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. Waiver of preferential subscription rights from the following current shareholders: "Análisis de Procesos Financieros Procesando SL" and M. Daniel ALDASORO OLABEGOYA.

4. Subscription and liberation of the three thousand seven hundred and fifty (3,750) new shares by M. Angel LARRAURI ZUBIETA, Juan Carlos DEL RIO ALVAREZ and Alejandro RODRIGUEZ MARTINEZ.

5. Amendment subsequently of the article 6 of Articles of Incorporation of the Company to reflect the aforementioned capital increase.

6. Acceptance of the resignation with immediate effect of M. Daniel ALDASORO OLABEGOYA as sole manager of the Company and full discharge is granted for the fulfilment of its mandate.

7. Amendment of article 12, paragraph 4, of the Articles of Incorporation

8. Appointment of Alejandro RODRIGUEZ MARTINEZ, M. Angel LARRAURI ZUBIETA and M. Juan Carlos DEL RIO ALVAREZ as members of the Board of Managers of the Company for an indefinite period, with immediate effect;

9. Miscellaneous.

First resolution:

The shareholders transfer the registered office at 7A, Rue Chaussée L-6930 Mensdorf and, amend the first paragraph of article 5 of Articles of Incorporation of the Company, as follows:

" **Art. 5.** The registered office is established in the Municipality of Betzdorf."

Second resolution:

The shareholders resolve to increase the share capital of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, up to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) by creating and issuing of three thousand seven hundred fifty (3,750) new shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution:

The shareholders "Analysis of Procesos Financieros Procesando SL", prenamed, and Mr. Daniel ALDASORO OLABEGOYA, prenamed, waive their preemptive rights.

Fourth resolution:

Subscription:

The three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares were fully subscribed as follows:

1. one thousand seven hundred and fifty (1,750) newly issued shares to Mr. Angel LARRAURI ZUBIETA, prenamed;
2. one thousand five hundred (1,500) newly issued shares to Mr. Juan Carlos DEL RIO ALVAREZ, prenamed;
3. five hundred (500) newly issued shares to Mr. Alejandro RODRIGUEZ MARTINEZ, prenamed.

Liberation:

The three thousand seven hundred and fifty (3,750) newly issued shares have been fully paid up in cash contribution at the rate of one hundred percent (100%), so that the amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.) is now freely available to the Company, as has been proved to the undersigned notary who states it.

Fifth resolution:

Following the aforesaid capital increase, the shareholders amend article 6 of the Articles of Incorporation of the Company, as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each."

Sixth resolution:

The shareholders acknowledge and accept the resignation with immediate effect of Mr Daniel ALDASORO OLABEGOYA, prenamed, from as sole manager of the Company and full discharge is granted for the fulfilment of its mandate.

Seventh resolution:

The shareholders amend article 12, paragraph 4, of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

" **Art. 12. (paragraph 4).** The Company shall be bound by the conjoint signature of two members of the Board of Managers."

Eighth resolution:

The shareholders appoint M. Alejandro RODRIGUEZ MARTINEZ, prenamed, M. Angel LARRAURI ZUBIETA, prenamed, and M. Juan Carlos DEL RIO ALVAREZ, prenamed, as members of the Board of Managers of the Company for an indefinite period with immediate effect.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le quinze mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Angel LARRAURI ZUBIETA, conseiller financier, né à Bilbao (Espagne) le 10 avril 1953, demeurant à 48901 Barakaldo (Vizcaya), Espagne, Herriko Plaza, 9, propriétaire de deux cent cinquante (250) parts sociales;

2. Monsieur Juan Carlos DEL RIO ALVAREZ, conseiller financier, né à Madrid (Espagne) le 19 septembre 1961, demeurant à L - 6930 Mensdorf, 7A, Rue Chaussée propriétaire de cinq cents (500) parts sociales;

3. "Analisis de Procesos Financieros Procesando SL", une société constituée et régie sous les lois de l'Espagne, ayant son siège social à 48901 Barakaldo (Vizcaya), Espagne, Herriko Plaza, 9, inscrite auprès du Registro Mercantil de Vizcaya (Espagne) sous le numéro B95513131, propriétaire de cent vingt-cinq (125) parts sociale, représentée par son directeur M. Angel LARRAURI ZUBIETA, prénommé;

4. Monsieur Alejandro RODRIGUEZ MARTINEZ, conseiller financier, né à Barakaldo (Espagne) le 4 juin 1987, demeurant à L-6930 Mensdorf, 7A, Rue Chaussée, agissant tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire de:

5. Monsieur Daniel ALDASORO OLABEGOYA, conseiller financier, né à Getxo (Espagne) le 30 janvier 1975, demeurant à 48901 Barakaldo (Vizcaya), Espagne, Herriko Plaza, 9, propriétaire de trois cent soixante-quinze (375) parts sociales, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 mai 2013 à Barakaldo (Espagne).

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants sub. 1, 2, 4 et 5, agissant comme ci-avant, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «Dynamic Global Advisors S.à r.l.» ayant son siège social au 9, rue Basse L-4963 Clémency, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg n° 1640 le 3 juillet 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 139.328.

Les comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions figurant à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers 7A, Rue Chaussée L-6930 Mensdorf et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

2. Augmentation du capital social d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, à cinquante mille euros (50.000,-EUR) par la création et l'émission de trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Renonciation du droit préférentiel de souscription de la part des associés actuels suivants: «Analisis de Procesos Financieros Procesando SL» et Monsieur Daniel ALDASORO OLABEGOYA.

4. Souscription et libération des trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales nouvelles par Messieurs Angel LARRAURI ZUBIETA, Juan Carlos DEL RIO ALVAREZ et Alejandro RODRÍGUEZ MARTÍNEZ.

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social précitée.

6. Acceptation de la démission avec effet immédiat de Monsieur Daniel ALDASORO OLABEGOYA de sa fonction de gérant unique de la Société et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

7. Modification du paragraphe 4 de l'article 12 des statuts de la Société;

8. Nomination de Messieurs Alejandro RODRÍGUEZ MARTÍNEZ, Angel LARRAURI ZUBIETA, et Juan Carlos DEL RIO ALVAREZ en tant que membres du Conseil de Gérance de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat;

9. Divers.

Première résolution:

Les associés transfèrent le siège social vers 7A, Rue Chaussée L-6930 Mensdorf et, par conséquent, modifient le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Betzdorf.»

Deuxième résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, à cinquante mille euros (50.000,-EUR) par la création et l'émission de trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution:

Les associés actuels «Análisis de Procesos Financieros Procesando SL», prénommée, et Monsieur Daniel ALDASORO OLABEGOYA, prénommé, renoncent à leur droit préférentiel de souscription.

Quatrième résolution:

Souscription:

Les trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales ont été intégralement souscrites comme suit:

1. mille sept cent cinquante (1.750) parts sociales nouvellement émises pour Monsieur Angel LARRAURI ZUBIETA, prénommé;
2. mille cinq cents (1.500) parts sociales nouvellement émises pour Monsieur Juan Carlos DEL RIO ALVAREZ, prénommé;
3. cinq cents (500) parts sociales nouvellement émises pour Monsieur Alejandro RODRIGUEZ MARTINEZ, prénommé

Libération:

Les trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales nouvellement émises ont été intégralement libérées moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%), de sorte que le montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,-EUR) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Cinquième résolution:

Suite à l'augmentation de capital social précitée, les associés modifient l'article 6 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR).»

Sixième résolution:

Les associés prennent acte et acceptent la démission avec effet immédiat de Monsieur Daniel ALDASORO OLABEGOYA, prénommé, de sa fonction de gérant unique de la Société et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution:

Les associés modifient le paragraphe 4 de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 12. (paragraphe 4).** La Société est engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.»

Huitième résolution:

Les associés nomment Messieurs Alejandro RODRIGUEZ MARTINEZ, prénommé, Angel LARRAURI ZUBIETA, prénommé, et Juan Carlos DEL RIO ALVAREZ, prénommé, en tant que membres du Conseil de Gérance de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à trois mille deux cents euros (3.200,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: A. LARRAURI ZUBIETA, J C. DEL RIO ALVAREZ, A. LARRAURI ZUBIETA, A. RODRIGUEZ MARTINEZ, D. ALDASORO OLABEGOYA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22/05/2013. Relation: LAC/2013/23129. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013072606/204.

(130089669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

BKL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5552 Remich, 40, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.289.

1. La Société prend acte que l'adresse de M. Carlo Francesco Bonutti, associé et gérant de la Société, est désormais au 1 rue du Héron, 57570 Cattenom, France.

2. Il résulte d'un contrat de cession que M. Carlo Francesco Bonutti a cédé 625 des parts sociales de la Société, de EUR 10,- chacune, à M. Raphaël Marcel Kruum, né le 1^{er} juillet 1970 à Baccarat, France et résidant au 2 Impasse de la Mairie, 90340 Chèvremont, France.

A compter du 1^{er} janvier 2013, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de Parts Sociales
Carlo Francesco BONUTTI	625
Raphaël Marcel KRUUM	625
Total	1.250

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013072476/24.

(130089750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Courreges Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.669.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mai 2013 que l'assemblée générale des associés a décidé de nommer Madame Johanna KAYSEN, née le 30 mars 1971 à Thionville (France), demeurant à F-57050 Plappeville, 3, rue du Vieux Puits, en tant que gérante technique de la Société, pour une durée illimitée.

L'assemblée générale des associés ayant constaté que (i) Monsieur Jacques BUNGERT, né à Metz (France), le 17 mars 1966, demeurant à F-75016 Paris, 174, rue de la Pompe, et (ii) Monsieur Frédéric TORLOTING, dirigeant de sociétés, né à Strasbourg (France), le 27 novembre 1966, demeurant à F-75018 Paris, 24, avenue Junot, ont été nommés aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée suivant assemblée générale extraordinaire précédemment tenue en date du 13 février 2013, l'assemblée générale des associés décide que ces deux personnes continueront à exercer leurs fonctions de gérant de la Société mais porteront désormais tous les deux le titre de gérant administratif.

Comme suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des associés a décidé que la Société sera désormais valablement engagée par la signature conjointe de la gérante technique et d'un gérant administratif.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013072543/21.

(130089848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.